



FÉDÉRATION DE
GYMNASTIQUE
DU QUÉBEC

POLITIQUES, RÈGLEMENTS ET PROCÉDURES (PRP)

Section des officiels 2011-2012



1 septembre 2011

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
SECTION 1 – STRUCTURE ET PERSONNES RESSOURCES DES OFFICIELS	3
1.1 COMITÉS DES OFFICIELS.....	3
1.2 RESPONSABLE DES OFFICIELS (RDO).....	3
1.3 COORDONNATEURS DES ASSIGNATIONS.....	3
1.4 JUGES-RESSOURCES	3
SECTION 2 – ADMISSIBILITÉ	4
SECTION 3 – CHEMINEMENT ET NIVEAUX DES OFFICIELS.....	4
3.1 CHEMINEMENT.....	4
3.2 NIVEAUX DES OFFICIELS DU SECTEUR FÉMININ (GAF)	5
3.3 NIVEAUX DES OFFICIELS DU SECTEUR MASCULIN (GAM).....	7
3.4 NIVEAUX DES OFFICIELS DU SECTEUR SPORTS DE TRAMPOLINE (STR)	8
SECTION 4 – ASSIGNATION DES OFFICIELS	10
4.1 PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT.....	10
4.2 PRINCIPES D’ASSIGNATION DES OFFICIELS DU SECTEUR FÉMININ (GAF).....	12
4.3 PRINCIPES D’ASSIGNATION DES OFFICIELS DU SECTEUR MASCULIN (GAM)	15
4.4 PRINCIPES D’ASSIGNATION DES OFFICIELS DU SECTEUR SPORTS DE TRAMPOLINE (STR)	17
SECTION 5 - RESPONSABILITÉS DE L’OFFICIEL ENVERS SA FONCTION	18
5.1 RESPONSABILITÉS DE L’OFFICIEL	18
5.2 RESPONSABILITÉS DE L’OFFICIEL EN COMPÉTITION HORS QUÉBEC.....	19
5.3 RESPONSABILITÉS DU JUGE EN CHEF.....	20
SECTION 6 -REMBOURSEMENT DES HONORAIRES ET DÉPENSES DES OFFICIELS.....	20
SECTION 7 -TENUE VESTIMENTAIRE.....	21
ANNEXE 1 - LISTE DES RESPONSABLES ET DES JUGES-RESSOURCES	22
ANNEXE 2 - LISTE DES MEMBRES DES COMITÉS DES OFFICIELS	23

En tant que RDO et responsable de l'ensemble du dossier des officiels je désire remercier les membres de comité pour leur travail de révision et particulièrement madame Caroline Bazinet pour la mise en page de ce document.

INTRODUCTION

Le système des officiels fait partie intégrante des programmes de la Fédération de gymnastique du Québec (FGQ). Il contribue au soutien et au développement des athlètes. Le rôle de l'officiel est d'offrir une aide technique juste et équitable pour tous les athlètes, par l'application des règles lors de l'exercice de sa fonction. Les officiels sont certifiés selon les formations et cheminements tel que prescrits par les différents programmes. Il y a actuellement cinq niveaux d'officiels soit *débutant, régional, provincial, national et international* (Brevet FIG¹). Tous les officiels sont appelés à s'impliquer selon leurs champs d'action respectifs ainsi qu'à suivre les différentes règles de conduite et les règlements techniques émis par les Fédérations provinciales, nationales et internationales.

SECTION 1 – STRUCTURE ET PERSONNES RESSOURCES DES OFFICIELS

1.1 COMITÉS DES OFFICIELS

La structure actuelle de la FGQ englobe un comité conjoint des officiels (CCO) et un comité pour chacun des secteurs, soit le secteur féminin (COF), le secteur masculin (COM), le secteur sports de trampoline (COSTR) et le secteur rythmique (COGR). Le rôle de ces cinq comités est de soutenir le responsable des officiels (RDO) afin de concevoir, maintenir et promouvoir la structure des officiels en sports de gymnastique.

1.2 RESPONSABLE DES OFFICIELS (RDO)

Le responsable des officiels est un permanent de la FGQ qui coordonne l'ensemble du dossier des officiels. Il est responsable d'orienter et de soutenir le travail des comités dans l'atteinte de leurs objectifs.

1.3 COORDONNATEURS DES ASSIGNATIONS

Un coordonnateur des assignations est embauché en tant que contractuel par la FGQ pour chacun des secteurs actifs et travaillent en collaboration avec le RDO. Ils sont responsables des assignations provinciales de leur secteur et s'assurent d'apporter le soutien nécessaire aux juges-ressources pour les événements régionaux listés au calendrier de la FGQ.

1.4 JUGES-RESSOURCES

Dans chaque région, un juge-ressource est identifié. Les juges-ressources sont entre autre responsables des assignations des compétitions du Circuit régional.

¹ Fédération internationale de gymnastique



SECTION 2 – ADMISSIBILITÉ

Est admissible pour devenir officiel en gymnastique, toute personne qui répond aux critères suivants :

- Avoir 16 ans durant l'année en cours
- Être affilié à la Fédération de gymnastique du Québec (FGQ)
- Compléter avec succès une formation d'officiel avant de juger sa première compétition

SECTION 3 – CHEMINEMENT ET NIVEAUX DES OFFICIELS



3.1 CHEMINEMENT

- a) Tous les officiels membres de la FGQ doivent participer au stage de certification de leur niveau, prévu chaque année au sein de la FGQ ou de Gymnastics Canada Gymnastique (GCG). Le niveau de l'officiel est déterminé par la réussite ou l'échec du stage de certification. Un officiel se trouvant dans l'impossibilité d'assister au stage annuel pourra présenter une étude de cas au comité des officiels de sa discipline respective.
- b) **À partir du mois de septembre 2011**, pour tous les secteurs, les modules FMO (Formation multisports des officiels) sont obligatoires pour compléter les niveaux de juge. La structure responsable d'accréditer ces modules est Sports Québec (<http://www.sportsquebec.com>).
- c) Un officiel demeure au même niveau aussi longtemps qu'il le désire pourvu qu'il ait rempli toutes les exigences de certification et qu'il ait jugé un nombre minimal de séances pour le maintien de son niveau selon la discipline. Si l'officiel est inactif pendant une ou plusieurs années, il peut réintégrer la structure au niveau d'officiel qu'il a quitté en présentant une demande au comité des officiels de sa discipline respective.
- d) La participation de l'officiel aux Championnats québécois individuels est obligatoire pour les niveaux provinciaux et plus. Si un officiel se trouve dans l'impossibilité de se rendre disponible, il devra acheminer une demande d'étude de cas au RDO ou au coordonnateur des assignations de son secteur qui fera une recommandation au comité des officiels respectif.

3.2 NIVEAUX DES OFFICIELS DU SECTEUR FÉMININ (GAF)

NIVEAU	PRÉALABLE	FORMATION	ATTESTATION	CHAMPS D'ACTION
OFFICIEL DÉBUTANT	16 ans dans l'année en cours	- Formation en région : 1 jour - 70 % à l'examen théorique	Débutant 1	- Officiel d'exécution en compétition CR3
OFFICIEL RÉGIONAL 2	Min. de 5 blocs à titre de Débutant 1	- Formation régionale centralisée : 2 ½ jours - 70 % à l'examen théorique - FMO, module « L'officiel sa mission et son savoir-être »	Régional 2	- Compétitions CR3 - Officiel d'exécution au provincial sur invitation
OFFICIEL PROVINCIAL 3	Min. de 6 blocs à titre de Régional 2	- Formation régionale centralisée : 2 ½ jours - 75 % à l'examen théorique - FMO, module « L'officiel sa mission et son savoir-être »	Provincial 3	- Officiel ou juge en chef au CR3 - Officiel d'exécution au PPC - Selon l'expérience pourrait être juge-arbitre au PPC sur invitation
OFFICIEL PROVINCIAL 4	Min. de 10 blocs à titre de Provincial 3 dont 10 subdivisions (demi-blocs) PPC sur un plateau provincial	- Formation provinciale centralisée, 2 ½ jours - 80 % à l'examen théorique - Au moins une évaluation formative au cours de l'année - FMO, module « L'officiel sa mission et son savoir-être » - FMO, module « Gestion du stress »	Provincial 4	- Compétitions PPC - Officiel ou juge en chef au CR3 sur invitation - Officiel d'exécution au national sur invitation
OFFICIEL PROVINCIAL 5	Min. de 14 blocs à titre de Provincial 4 dont : - 4 subdivisions (demi-blocs) comme officiel D1 - 15 subdivisions (demi-blocs) PPC sur un plateau provincial	- Formation provinciale centralisée, 2 ½ jours - 85 % à l'examen théorique - Au moins une évaluation formative au cours de l'année - FMO, module « L'officiel sa mission et son savoir-être » - FMO, module « Gestion du stress »	Provincial 5	- Compétitions PPC - Officiel ou juge en chef au CR3 sur invitation - Officiel d'exécution au national sur invitation
OFFICIEL NATIONAL*	Provincial 5 avec recommandation du COF Formation PNCE 3 ou PNCE 3 modifiée	Selon le programme canadien - FMO, module « L'officiel sa mission et son savoir-être » - FMO, module « Gestion du stress » - FMO, module « Communication efficace » - FMO, module « Processus décisionnel »	National	- Compétitions PPC et nationales - Officiel ou juge en chef au CR3 sur invitation - Juge en chef au provincial ou national sur invitation
OFFICIEL INTERNATIONAL FIG*	Officiel national avec recommandation de la FGQ	Selon le programme international - FMO, module « Gestion du stress » - FMO, module « Communication efficace » - FMO, module « Processus décisionnel »	Brevet FIG	- Compétitions PPC et nationales - Officiel ou juge en chef au CR3 sur invitation - Juge en chef au provincial ou national sur invitation

* Le nombre de blocs minimaux à faire à titre d'officiel national ou international afin d'être considéré comme un officiel actif dans la province est de 10 blocs au Québec (toutes catégories confondues).

3.2 NIVEAUX DES OFFICIELS DU SECTEUR FÉMININ (GAF) - SUITE

- Un officiel doit juger un minimum de blocs pour accéder au niveau supérieur. Un bloc est comptabilisé lorsque l'officiel juge soit un avant-midi, un après-midi ou une soirée. En PPC, l'officiel pourra comptabiliser 4 rotations (pourrait aller jusqu'à 5 rotations dans certains cas) pour un demi-bloc aussi appelé subdivision.
- La prochaine date d'entrée pour le programme national (niveau éligible national) est le 1^{er} septembre 2013. Le RDO verra à transmettre les informations et le formulaire d'application en temps approprié.
- L'expérience gymnique peut permettre à certains candidats de commencer leur carrière de juge directement au niveau régional 2. Ce principe s'appelle le « Fast tracking» et permet d'encourager les entraîneurs et les athlètes de haut niveau à s'impliquer comme officiel.

Les candidats intéressés doivent soumettre une demande incluant une lettre d'intention, une lettre de référence soit d'un juge ou d'un entraîneur du programme national et remplir les conditions suivantes :

- Avoir participé aux Championnats Canadiens ou à Elite Canada dans les catégories National Ouverte, Junior ou Sénior durant les deux dernières années.
- Être complètement certifié niveau 2 du PNCE.

3.3 NIVEAUX DES OFFICIELS DU SECTEUR MASCULIN (GAM)

NIVEAU	PRÉALABLE, ÉLIGIBILITÉ	FORMATION	ATTESTATION	CHAMPS D'ACTION
OFFICIEL DÉBUTANT	- 16 ans dans l'année en cours	- Formation en région, 2 jours ou centralisée, 2 ½ jours - 70 % à l'examen théorique	Débutant	- Officiel d'exécution , jury E - Compétitions CR3
OFFICIEL RÉGIONAL*	- 2 ans en tant que juge débutant - Avoir jugé 4 compétitions comme juge débutant	- Formation centralisée, 2 ½ jours - Réussir l'examen régional théorique et pratique - FMO, module « L'officiel sa mission et son savoir-être »	Régional	- Compétitions CR3 - Compétitions provinciales - Jury D et E - J.-A. pour niveau 1-2
OFFICIEL PROVINCIAL	- 2 ans en tant que juge régional - Avoir jugé 6 compétitions comme juge régional, dont au moins 3 de niveau national 3 ou plus	- Formation centralisée, 2 ½ jours - Réussir l'examen provincial (théorique et pratique) - FMO, module « L'officiel sa mission et son savoir-être » - FMO, module « Gestion du stress »	Provincial	- Compétitions CR3 - Compétitions provinciales - Jury D et E - J.-A. pour les niveaux 1 à 4, jeunesse, ouvert et HP - Formateur lors des stages de juges débutants
OFFICIEL NATIONAL	- 4 ans en tant que juge provincial - Avoir jugé 9 compétitions comme juge provincial, dont au moins 6 de niveau national jeunesse et ouvert ou HP (avec recommandation du COM)	- Selon les critères canadiens (GCG) - FMO, module « L'officiel sa mission et son savoir-être » - FMO, module « Gestion du stress » - FMO, module « Communication efficace »	National	- Jury D et E - J.-A. pour les niveaux 1 à 4, jeunesse, ouvert et HP - Formateur lors des stages pré-nationaux - Juge en chef au provincial sur invitation
OFFICIEL INTERNATIONAL FIG	- 4 ans en tant que juge national - Avoir jugé 12 compétitions comme juge national, dont au moins 9 de niveau national jeunesse et ouvert ou HP (avec recommandation du COM et de la FGQ)	- Selon les critères canadiens (GCG) - FMO, module « Gestion du stress » - FMO, module « Communication efficace » - FMO, module « Processus décisionnel »	Brevet FIG	- Jury D et E - J.-A. pour les niveaux 1 à 4, jeunesse, ouvert et HP - Formateur lors des stages pré-nationaux - Juge en chef au provincial ou national sur invitation

* L'expérience gymnique peut permettre à certains candidats de commencer leur carrière de juge directement au niveau régional. Plus spécifiquement, les deux critères suivants seront étudiés pour accepter la candidature des candidats intéressés par ce cheminement.

Peuvent suivre directement le cours régional les personnes remplissant **l'une ou l'autre** des deux conditions suivantes :

1. Avoir participé aux Championnats Canadiens ou à Elite Canada dans les catégories National Ouverte ou Tyro, Junior ou Sénior durant les deux dernières années;
2. Être complètement certifié niveau 2 du PNCE masculin.

Remarques spécifiques au GAM :

1. Afin de comptabiliser l'expérience des juges, on considère que quatre sessions (blocs) de jugement constituent UNE SEULE compétition. Par exemple, un juge qui ne serait disponible que pour juger un seul bloc lors de quatre événements sera considéré comme ayant cumulé une expérience de seulement une compétition.
2. Les événements du Circuit régional (CR) comptent comme toute autre compétition (UN BLOC).
3. Les événements de finale régionale comptent comme toute autre compétition (UN BLOC).

3.4 NIVEAUX DES OFFICIELS DU SECTEUR SPORTS DE TRAMPOLINE (STR)

NIVEAU	PRÉALABLE	FORMATION	ATTESTATION	CHAMPS D'ACTION
OFFICIEL DÉBUTANT	- 16 ans dans l'année en cours	- Formation en région, 1 jour - 70 % à l'examen théorique - FMO, module « L'officiel sa mission et son savoir-être »	Débutant CR	- Officiel d'exécution pour les compétitions CR3
OFFICIEL RÉGIONAL	- 16 ans dans l'année en cours - Avoir jugé un minimum de 2 compétitions CR3 - Recommandé par le COSTR*	- Formation d'une fin de semaine - 80 % à l'examen théorique - 85 % au volet exécution - 1 jour de « <i>shadow judging</i> »** (exécution) - FMO, module « L'officiel sa mission et son savoir-être »	Régional	- Compétition CR3 et provinciales - Juge d'exécution
OFFICIEL PROVINCIAL 4	- Avoir jugé un minimum de 2 compétitions CR3 en tant que Juge Régional - Recommandé par le COSTR* ou - Avoir déjà eu un Brevet P dans les 5 dernières années	- Formation provinciale + 1 jour de « <i>shadow judging</i> »** - 80 % à l'examen théorique - 85 % au volet exécution - 90 % au volet DD - FMO, module « L'officiel sa mission et son savoir-être » - FMO, module « Gestion du stress »	Provincial 4	- Compétitions CR3 et provinciales dans la province - Juge d'exécution - Juge DD
OFFICIEL PROVINCIAL 3	- Avoir jugé un minimum de 15 heures en tant que Juge Provincial 4 - Recommandé par le COSTR* ou - Avoir déjà eu un Brevet P dans les 5 dernières années	- Formation provinciale - Une session de juge-arbitre pour les niveaux provinciaux, encadrée par un juge plus expérimenté - 80 % à l'examen théorique - 85 % au volet exécution - 90 % au volet DD - FMO, module « L'officiel sa mission et son savoir-être » - FMO, module « Gestion du stress »	Provincial 3	- Compétitions CR3 et provinciales - Juge d'exécution - Juge DD - Juge-arbitre

* **Prérequis en vigueur saison 2011-2012.** L'officiel doit remplir tous les critères et avoir sa candidature approuvée par le responsable des officiels sur la CTTT et le coordonnateur des assignations à la FGQ.

** Le « *shadow judging* » est une séance de pratique de jugement sur un panel pendant une journée lors de compétition sans que la note du juge ne compte.

3.4 NIVEAUX DES OFFICIELS DU SECTEUR SPORTS DE TRAMPOLINE (STR) - SUITE

NIVEAU	PRÉALABLE	FORMATION	ATTESTATION	CHAMPS D'ACTION
OFFICIEL PROVINCIAL 2	- Avoir jugé un minimum de 15 heures en tant que Juge Provincial 3 - Recommandé par le COSTR* ou - Avoir déjà eu un Brevet P dans les 5 dernières années	- Formation provinciale - Une session de juge-arbitre pour le niveau novice, encadrée par un juge plus expérimenté - 80 % à l'examen théorique - 85 % au volet exécution - 90 % au volet DD - FMO, module « L'officiel sa mission et son savoir-être » - FMO, module « Gestion du stress » - FMO, module « Communication efficace »	Provincial 2	- Compétitions CR3 et provinciales et nationales dans la province (novice) - Juge d'exécution - Juge DD - Juge-arbitre
OFFICIEL PROVINCIAL 1	- Avoir jugé un minimum de 15 heures en tant que Juge Provincial 2 - Recommandé par le COSTR* ou - Avoir déjà eu un Brevet P dans les 5 dernières années	- Formation provinciale - 80 % à l'examen théorique - 85 % au volet exécution - 90 % au volet DD - FMO, module « L'officiel sa mission et son savoir-être » - FMO, module « Gestion du stress » - FMO, module « Communication efficace »	Provincial 1	- Compétitions CR3 et provinciales et nationales dans la province - Juge d'exécution - Juge DD - Juge-arbitre
OFFICIEL NATIONAL	- Juge Provincial 1 avec recommandation du COSTR*	Selon le programme canadien - FMO, module « L'officiel sa mission et son savoir-être » - FMO, module « Gestion du stress » - FMO, module « Communication efficace » - FMO, module « Processus décisionnel »	National	- Compétitions CR3 sur invitation, provinciales et nationales - Juge d'exécution - Juge DD - Juge-arbitre
OFFICIEL INTERNATIONAL FIG	- Officiel national avec recommandation de la FGQ	Selon le programme international - FMO, module « Gestion du stress » - FMO, module « Communication efficace » - FMO, module « Processus décisionnel »	International (Brevet FIG)	- Compétitions CR3 sur invitation provinciales, nationales et internationales - Juge d'exécution - Juge DD - Juge-arbitre

* **Prérequis en vigueur saison 2011-2012.** L'officiel doit remplir tous les critères et avoir sa candidature approuvée par le responsable des officiels sur la CTTT et le coordonnateur des assignations à la FGQ.

** Le « shadow judging » est une séance de pratique de jugement sur un panel pendant une journée lors de compétition sans que la note du juge ne compte.

SECTION 4 – ASSIGNATION DES OFFICIELS

4.1 Principes de fonctionnement²

La première étape : Demande de disponibilité auprès des officiels

Pour les compétitions du Circuit régional (CR), les officiels donnent leurs disponibilités au juge-ressource de leur région. Pour les compétitions provinciales inscrites au calendrier de la FGQ, les officiels donnent leurs disponibilités au coordonnateur des assignations de chaque secteur à l'aide du formulaire approprié dans les délais prescrits. La demande de disponibilité pourra être transmise en 4 phases pour s'assurer d'avoir les effectifs pour chacune des compétitions :

- Phase 1 : Premières sélections de qualification, novembre - décembre
- Phase 2 : Deuxièmes sélections de qualification, janvier – février
- Phase 3 : Troisièmes sélections de qualification, mars-avril
- Phase 4 : Compétitions de finalité, avril-mai

La deuxième étape : Pré assignation des officiels

Cette deuxième étape présente les **assignations provisoires**, par phase, pour l'ensemble des compétitions du calendrier de la FGQ. Idéalement, le coordonnateur des assignations ou le juge-ressource, voit à établir les pré assignations pour les compétitions au minimum deux semaines avant la tenue des événements.

Lors de l'envoi des pré assignations, il doit fournir aux officiels les horaires des compétitions (journées et horaires des blocs). Si elles sont disponibles à ce moment-là, il fournit aussi les autres informations relatives aux compétitions (adresse, trajet routier, hébergement, etc.).

Chaque officiel pré assigné à une compétition est responsable de confirmer ou annuler sa disponibilité au coordonnateur ou au juge-ressource dès réception des pré assignations par un retour de courriel. S'il ne répond pas au courriel, il est considéré comme non disponible et pourrait ne pas être assigné.

² Le processus qui suit est applicable lorsque la réception des informations de la compétition du côté de l'assignataire permet de préparer et remettre les assignations dans un délai raisonnable.

La troisième étape : Assignations formelles

À cette étape, les assignations sont préparées à la suite des réponses reçues de chacun des officiels, la répartition par engin est faite et la feuille de route pour tous les officiels est préparée (voir section 4 du Cahier de charges). Ensuite, le coordonnateur ou juge-ressource envoie les assignations et la feuille de route au RDO qui les validera ou demandera des changements.

Après validation du RDO, le coordonnateur ou juge-ressource voit à transmettre les assignations formelles ainsi que la feuille de route aux officiels disponibles deux semaines avant l'événement.

À cette étape, le coordonnateur ou juge-ressource doit aussi fournir toutes les informations relatives à la compétition tel que le lieu, l'adresse, le trajet routier, le format de compétition, l'horaire, l'hébergement, les services des repas ou collations offerts au site de compétition et les numéros de téléphone pour rejoindre un responsable en cas d'urgence (juge en chef et comité organisateur).

Un officiel qui refuse les montants indiqués sur la feuille de route ou encore qui veut demander un changement d'engin doit répondre à l'envoi des assignations formelles sur réception. S'il ne répond pas au courriel, son engagement est alors considéré confirmé et l'officiel devra être disponible pour officier aux engins où il a été assigné.

Chaque officiel qui demande un changement d'engin doit justifier sa demande qui sera validée avec le RDO si nécessaire.

La quatrième étape : Assignations finales

Après les dernières révisions, le coordonnateur distribue les assignations finales aux officiels ainsi qu'au comité organisateur au moins une semaine avant l'événement et reconfirme toutes les informations relatives à la compétition.

4.2 PRINCIPES D'ASSIGNATION DES OFFICIELS DU SECTEUR FÉMININ (GAF)

Pour les principes d'assignation, la philosophie du Comité des officiels féminins (COF) est d'avoir le meilleur jugement possible (qualité de jugement pour les athlètes) avec la meilleure représentativité possible des officiels de partout en province (uniformité de jugement, équité pour les athlètes). En lien avec cette philosophie les assignations sont faites également dans le but de favoriser le développement des juges.

Lors des assignations trois critères sont considérés pour le choix des officiels à chacune des compétitions. Ces trois critères sont considérés égaux (sans priorité prédéfinie) et sont appliqués par le coordonnateur des assignations de façon à respecter la philosophie énoncée ci-haut. Ces trois critères sont :

- **Le niveau de l'officiel** : ses compétences, ses aptitudes et son expérience par rapport aux catégories d'athlètes à juger à chaque événement
- **Les champs d'action de l'officiel** : selon le tableau présenté à la page 5
- **La provenance géographique de l'officiel** : le lieu de résidence de l'officiel (adresse personnelle) à moins que l'officiel informe le coordonnateur des assignations qu'il doit partir d'un autre lieu pour se déplacer à la compétition.

Règles d'assignation en fonction du niveau et des champs d'action (GAF)³

Pour les compétitions provinciales les panels devraient être composés, le plus souvent possible, d'au moins un juge Provincial 5 et plus et offrir une rotation équitable des officiels disponibles de chaque région afin de leur permettre d'atteindre leurs objectifs de progression dans la structure des officiels.

COMPÉTITIONS	NOMBRE D'OFFICIELS	ASSIGNATAIRE	JUGE EN CHEF	JURY D1	JURY E
Circuit régional	2 officiels par agrès	Juge-ressource de la région hôte	Minimum Provincial 3	Minimum Régional 2	Minimum Débutant 1
Challenge des régions	2 officiels par agrès	Juge-ressource de la région hôte avec approbation du RDO	Désigné par le RDO	Minimum Régional 2	Minimum Débutant 1
Sélection de division (catégories P2 à P4)	2 officiels par agrès	Coordonnateur des assignations		Minimum Provincial 4	Minimum Régional 2
Sélection de division (catégories P2 à P5) + sélection nationale	2 officiels par agrès 4 officiels pour le volet national			<u>Provincial</u> Minimum Provincial 4 <u>National</u> Minimum National	<u>Provincial</u> Minimum Régional 2 <u>National</u> Minimum Provincial 4
Finales de qualification – Coupe Québec (catégories P2 à P4)	2 officiels par agrès	Coordonnateur des assignations avec approbation du RDO	Minimum National	Minimum Provincial 4	Minimum Provincial 3
Championnats québécois individuels	2 officiels par agrès 4 officiels pour le volet national			<u>Provincial</u> Minimum Provincial 4 <u>National</u> Minimum National	<u>Provincial</u> Minimum Provincial 3 <u>National</u> Minimum National
Championnats québécois par équipe	1 officiel par agrès			Minimum Provincial 4	
Sélection pour les Jeux du Québec	2 officiels par agrès	Juge-ressource de la région hôte	Minimum Brevet national	<u>Volet représentatif</u> Minimum Provincial 4	<u>Volet représentatif</u> Minimum Provincial 3
Finale nationale des Jeux du Québec (années impaires)		Coordonnateur des assignations avec approbation RDO	Minimum Brevet national	<u>Volet excellence</u> Minimum National	<u>Volet excellence</u> Minimum National

³ Les niveaux d'officiels inférieurs aux minimums indiqués dans ce tableau (Jury D1 et Jury E) pourront être appelés à officier sur un plateau sur invitation seulement. Ces officiels seront choisis selon leur expérience, leur compétence et le nombre de sessions jugées dans l'année.

COMPÉTITIONS	PRINCIPES D'ASSIGNATIONS
Championnats de l'Est du Canada	<p>Étape 1 : courriel du RDO pour demander les disponibilités des officiels éligibles à cette compétition</p> <p>Étape 2 : réception des candidatures dans les délais établis par le RDO</p> <p>Étape 3 : pré sélection des officiels par le RDO selon les critères suivants</p> <p>Priorités :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Officiel National de niveau 2 et + 2. Officiel National de niveau 1 3. Officiel Éligible national 4. Officiel Provincial 5 5. Officiel Provincial 4 <p>Autres critères considérés (sans priorité) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultats de l'examen de niveau de l'année en cours • Présence aux compétitions de qualification selon les assignations octroyées • Comportement professionnel sur les planchers de compétition • Intérêt dans un cheminement particulier (orientation programme national) <p>Si deux officiels sont assignés, idéalement ce sera 2 officiels nationaux Si trois officiels sont assignés, idéalement ce sera 2 officiels nationaux et 1 officiel provincial Si quatre officiels sont assignés, idéalement ce sera 2 officiels nationaux et 2 officiels provinciaux</p> <p>Étape 4 : consultation du COF</p> <p>Étape 5 : sélection finale par le RDO</p> <p>Étape 6 : information distribuée aux officiels par le RDO</p>
Championnats Canadiens et Jeux du Canada	<p>En suivant les règles de GCG, le RDO en collaboration avec le coordonnateur des assignations voit à établir un rangement prioritaire annuel au sein des officiels concernés selon le type de compétition identifiée. Au Québec, ce rangement est basé sur les critères suivants :</p> <p>Priorité 1 :</p> <p>Sans ordre prédéfini, pour les officiels ayant la nécessité de maintenir ou d'augmenter de niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Officiel Brevet FIG pour maintenir son niveau selon les exigences GCG (WPM section 7). • Officiel National 4 (2^e année ou +) pour accéder au niveau maître ou éligible brevet FIG. • Officiel National 3 (2^e année ou +) pour accéder au niveau National 4. <p>Priorité 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Officiel National 2 (2^e année ou +) pour accéder au niveau National 3 lorsque l'évaluation est impossible en province. <p>Priorité 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les officiels qui n'ont pas officié à un événement national et qui doivent acquérir de l'expérience avant d'obtenir une assignation où ils seront évalués. <p>Priorité 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les officiels qui n'ont pas officié depuis longtemps à un événement national. <p>Le RDO pourra aussi prendre en considération les rapports d'évaluation des juges-arbitres ou des juges en chef et procéder à une étude de cas des notes portées au dossier concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le jugement d'un officiel lors des compétitions. • le comportement d'un officiel, tel le non-respect des règlements provinciaux ou nationaux. <p>En cas d'égalité entre plusieurs officiels, la décision sera basée sur les derniers résultats connus des stages de formation. Si l'égalité subsiste toujours, le choix sera fait par tirage au sort.</p>

4.3 PRINCIPES D'ASSIGNATION DES OFFICIELS DU SECTEUR MASCULIN (GAM)

Les assignations considèreront le niveau de l'officiel ainsi que la provenance géographique pour établir une assignation adéquate à chaque compétition. L'objectif est de considérer l'étalement géographique des officiels pour offrir l'occasion à tous les officiels de participer à des compétitions de bon calibre selon leurs champs d'action ainsi que les coûts associés aux déplacements pour les comités organisateurs. Le coordonnateur des assignations aura la responsabilité d'assurer une rotation équitable des officiels disponibles.

Répartition par division

Chaque division a un contingent d'officiels répartis en plusieurs régions. Le tableau suivant démontre la répartition des régions dans chaque division.

DIVISION 1	DIVISION 2	DIVISION 3	DIVISION 4
Montréal Lanaudière Laval Terrebonne	Québec Chaudière-Appalaches Centre du Québec Est-du-Québec	Rive-Sud Richelieu-Yamaska Sainte-Julie	Abitibi Outaouais Laurentides

Règles d'assignation en fonction du niveau et des champs d'action (GAM)

COMPÉTITIONS	NOMBRE D'OFFICIELS	ASSIGNATAIRE	JUGE EN CHEF	JURY D1	JURY E
Circuit régional	2 officiels par agrès	Juge-ressource de la région hôte	Minimum Régional	Minimum Débutant	Minimum Débutant
Challenge des régions	2 officiels par agrès	Juge-ressource de la région hôte avec approbation du RDO	Désigné par le RDO	Minimum Débutant	Minimum Débutant
1 ^{ère} coupe Québec	Minimum 2-3 officiels par agrès	Coordonnateur des assignations	Minimum National	Minimum Régional	Minimum Débutant
2 ^e coupe Québec	Minimum 2-3 officiels par agrès			Minimum Régional	Minimum Régional
Finales de qualification provinciale (Finales Coupe Québec)	Minimum 2-3 officiels par agrès	Coordonnateur des assignations		Minimum Provincial	Minimum Débutant
Championnats québécois individuels	Minimum 2-3 officiels par agrès			Minimum Provincial	Minimum Débutant
Championnats québécois par équipe	1 officiel par agrès			Minimum Provincial	

4.4 PRINCIPES D'ASSIGNATION DES OFFICIELS DU SECTEUR SPORTS DE TRAMPOLINE (STR)

COMPÉTITIONS	NOMBRE D'OFFICIELS	ASSIGNATAIRE	JUGE EN CHEF	JUGE-ARBITRE	JURY D	JURY E
Circuit régional	2 officiels par agrès	Juge-ressource de la région	Minimum Provincial 4	–	Minimum Provincial 4	Minimum Débutant
Challenge des régions	2 officiels par agrès	Juge-ressource de la région hôte	Désigné par le RDO	–	Minimum Provincial 4	Minimum Débutant
Invitations provinciales	7 officiels par agrès (5 exécution, 1 DD, 1 juge- arbitre)	Coordonnateur des assignations	Minimum Juge National	Minimum Provincial 3	Provincial Minimum Provincial 4 National Minimum Provincial 2	Provincial Minimum Régional National Minimum Provincial 2
Finales de qualification provinciale (Finales Coupe Québec)	7 officiels par agrès (5 exécution, 1 DD, 1 juge- arbitre)	Coordonnateur des assignations en collaboration avec le RDO		Minimum Provincial 3	Provincial Minimum Provincial 4 National Minimum Provincial 2	Provincial Minimum Régional National Minimum Provincial 2
Championnats québécois individuels	8 officiels par agrès (5 exécution, 2 DD, 1 juge-arbitre)			Minimum Provincial 3	Provincial Minimum Provincial 4 National Minimum Provincial 2	Provincial Minimum Provincial 4 National Minimum Provincial 2

SECTION 5 - RESPONSABILITÉS DE L'OFFICIEL ENVERS SA FONCTION

5.1 RESPONSABILITÉS DE L'OFFICIEL

- a) Un officiel **doit être affilié** à la FGQ à la première compétition qu'il officie. Il est de sa responsabilité personnelle de s'affilier à chaque année.
- b) Un officiel doit **posséder tous les documents nécessaires** à la fonction d'officiel.
- c) Un officiel doit remplir ses devoirs et assumer les responsabilités telles que prescrites par le code de pointage et le manuel de l'officiel du programme concerné (régional, provincial, national).
- d) Un officiel doit **maîtriser et appliquer les règles prescrites** selon sa fonction. Un officiel doit appliquer tous les règlements et déductions prévus aux PRP, code de pointage et manuel de l'officiel du programme concerné. Il ne peut déterminer lui-même les exceptions. S'il y a contradiction entre les documents, le code de pointage a priorité.
- e) Un officiel doit **assister aux réunions pré et post compétition**. Il doit rester sur l'aire de compétition et demander l'autorisation de son juge en chef pour quitter l'aire.
- f) Un officiel qui prévoit être en retard doit, le plus rapidement possible, en aviser l'organisateur de la compétition ou le juge en chef de compétition.
- g) Un officiel qui prévoit être absent lors d'une compétition où il est assigné doit immédiatement prévenir le coordonnateur des assignations et convenir de l'action à prendre, soit de trouver un remplaçant ou une autre alternative.
- h) Un officiel doit **respecter les principes éthiques énoncés dans le Code d'éthique pour les officiels ainsi que les axes du code de conduite**. Tout officiel qui y déroge recevra un avis verbal de la situation. Si nécessaire, une note sera portée à son dossier et le comité d'officiels de son secteur en sera informé. Selon la gravité de la situation, le CCO en sera informé. Le code d'éthique et le code de conduite incluant le processus à suivre en cas de litige peuvent être consultés sur le site de la FGQ au www.gymnastique.qc.ca
- i) Un officiel ne doit officier qu'à une compétition sanctionnée. Il doit respecter les tarifs et les normes fixés par la FGQ pour les services rendus lors de compétitions ou d'évaluation de routines en gymnase.
- j) Un officiel, parent ou entraîneur actif d'un athlète participant à une compétition, peut juger ce dernier, mais il ne devrait pas être juge-arbitre.
- h) Un officiel **doit tenir à jour son carnet de juge** (disponible sur le site de la FGQ). L'officiel doit transmettre son carnet complété au coordonnateur des assignations au plus tard le 1^{er} juin de l'année en cours. L'officiel débutant devra, de son côté, remettre son carnet complété au juge-ressource de sa région.

5.2 RESPONSABILITÉS DE L'OFFICIEL EN COMPÉTITION HORS QUÉBEC

Lorsqu'un officiel est assigné à l'extérieur du Québec, les comités des officiels ont des attentes par rapport à l'attitude et au professionnalisme des officiels. Voici la liste des tâches et responsabilités des officiels assignés hors de la province :

- a) Être présent aux réunions prévues par le comité organisateur qui concernent les officiels.
- b) Être présent aux réunions prévues par la FGQ.
- c) Respecter les demandes de la FGQ.
- d) Respecter les demandes du gérant d'équipe.
- e) Sur le lieu de compétition, lorsque possible selon l'horaire de réunions des officiels, être présent aux entraînements des athlètes de la FGQ et agir à titre de conseiller pour l'équipe du Québec. Dans le cas des Championnats Canadiens et des Jeux du Canada, lorsque possible, être présent aux camps d'entraînement des athlètes qui ont lieu avant les compétitions et agir à titre de conseiller pour l'équipe du Québec.
- f) Intervenir auprès des entraîneurs et des athlètes (avec l'accord de l'entraîneur) pour les conseiller lors des entraînements.
- g) Être disponible pour répondre aux questions des athlètes et des entraîneurs.
- h) Se présenter sur le plateau de compétition au moins 20 minutes à l'avance, prêt à officier.
- i) S'exercer à officier lors des échauffements avec les officiels du panel.
- j) Avoir les règlements en sa possession lors des échauffements et des compétitions.
- k) Connaître les règlements.
- l) Respecter les membres du comité organisateur, les athlètes, les entraîneurs et les officiels de toutes les provinces (paroles, gestes, attitudes, etc.).
- m) Vérifier les valeurs de difficulté des athlètes du Québec (note D).
- n) Aller voir les entraîneurs s'il semble y avoir une erreur ou un oubli sur les feuilles de difficulté de leur athlète.
- o) À tout moment, sur le plateau de compétition, dans les résidences ou à tout autre endroit, représenter le Québec d'une façon appropriée.

5.3 RESPONSABILITÉS DU JUGE EN CHEF

- a) Il est l'agent de liaison entre les officiels, le comité organisateur, les gymnastes et les entraîneurs. Il exerce aussi les fonctions d'officiel à un engin lorsqu'assigné.
- b) Avant la réunion des officiels, il vérifie avec le directeur de la compétition tous les détails relatifs à l'organisation :
 - horaire et format de compétition, échauffements spécifiques, normes et sécurité des équipements;
 - présence et travail des officiels mineurs (secrétaire, chronométreur, estafette et préposé à l'affichage);
 - chronomètres, signaux sonores, cartes de pointage pour la note de départ si applicable.
- c) Il préside la réunion des officiels et y donne les informations pertinentes sur le titre et l'importance de la compétition, le nombre de gymnastes et la durée prévue.
- d) Il crée un climat de confiance pour le travail des officiels et s'assure du respect mutuel entre eux.
- e) Il reçoit les plaintes de comportement et s'assure de les transférer au RDO. Le plus souvent possible il réunit les personnes concernées pour régler la situation sur place.
- f) Il s'assure de la rémunération des officiels après la compétition.

SECTION 6 -REMBOURSEMENT DES HONORAIRES ET DÉPENSES DES OFFICIELS

Le remboursement des honoraires et des dépenses des officiels sera appliqué selon le cahier de charges en vigueur à la Fédération de gymnastique du Québec. Ce dernier est disponible sur le site Web au www.gymnastique.qc.ca.

SECTION 7 -TENUE VESTIMENTAIRE

La tenue vestimentaire de l'officiel en gymnastique doit projeter une image d'élégance et de professionnalisme. Le tableau ci-dessous décrit en détail la tenue requise pour officier aux différentes compétitions.

TENUE VESTIMENTAIRE PRESCRITE AU CODE FIG Pour les compétitions de finalités provinciales (Finales de qualification, Championnats québécois) Pour TOUTES les compétitions nationales et internationales	
GAF ET STR	GAM
<u>Haut :</u> Chemisier ou haut blanc uni Veston bleu marine uni <u>Bas :</u> Jupe ⁴ ou pantalon bleu marine uni (jeans interdit) Collants de couleur unie (couleurs vives interdites) <u>Chaussures :</u> Souliers fermés à talons plats (talons aiguilles non autorisés, sandales ou mules non autorisées)	<u>Haut :</u> Chemisier de couleur pâle (couleurs vives interdites) Veston bleu marine uni <u>Bas :</u> Pantalon gris uni <u>Chaussures :</u> Souliers fermés
TENUE VESTIMENTAIRE MODIFIÉE Pour les compétitions provinciales de sélections de division (excluant le volet national) - GAF Pour TOUTES les compétitions CR (incluant le Challenge des régions) – GAF, GAM, STR	
<u>Haut :</u> Chemisier ou haut blanc uni Le veston n'est pas obligatoire et peut être remplacé par un polar ou chandail chaud blanc, noir ou marine <u>Bas :</u> Jupe ⁴ ou pantalon bleu marine uni ou noir uni (jeans interdit) Collants de couleur unie (couleurs vives interdites) <u>Chaussures :</u> Souliers fermés à talons plats (talons aiguilles non autorisés, sandales ou mules non autorisées)	

NOTE IMPORTANTE : tout officiel dérogeant à la réglementation sur la tenue vestimentaire sera avisé verbalement de la situation sur place par le juge en chef de compétition. Si la situation se répète lors d'une autre compétition, un avertissement verbal lui sera à nouveau donné par le juge en chef de compétition, une note sera portée à son dossier et le comité d'officiels de son secteur en sera informé.

⁴ La longueur de la jupe doit être au niveau du genou et le veston est un veston de taille dont la longueur doit être entre la taille et la mi-cuisse.

ANNEXE 1 - LISTE DES RESPONSABLES ET DES JUGES-RESSOURCES

RESPONSABLE DES OFFICIELS

Hélen Laliberté hlaliberte@gymnastique.qc.ca

COORDONNATEURS DES ASSIGNATIONS PROVINCIALES

GAF	Carol Turner	turner@aei.ca
GAM	Kader Mecellem	ae_k_2000@yahoo.com
STR	Sébastien Despars	coord.assignations@hotmail.com
GR	Daniella Darendasova	darendasova@enc.qc.ca

JUGES-RESSOURCES GAF - CIRCUIT RÉGIONAL

ABITIBI	Karine Nolet	kari37@hotmail.com
CENTRE-DU-QUÉBEC	Joëlle Thériault	joelle-theriault@hotmail.com
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Julie Hébert	julie_heb@hotmail.com
ESTRIE	Joelle Thériault	joelle-theriault@hotmail.com
LAC-ST-LOUIS	Carol Turner	turner@aei.ca
LAC-ST-LOUIS	Marilaine Côté	marilainecote@hotmail.com
LANAUDIÈRE/LAURENTIDES	Annie Michaud	anniegym@hotmail.com
LAVAL	Cindy Godon	sylves13@hotmail.com
MAURICIE	Véronique Jean	vero_jean@hotmail.com
MONTRÉAL	Annie Bellerose	anniebellerose@hotmail.com
OUTAOUAIS	France Lavallée	francegym@hotmail.com
RIVE-SUD/RICHELIEU	Annie Michaud	anniegym@hotmail.com
QUÉBEC	Julie Hébert	julie_heb@hotmail.com
SAGUENAY	Majorie Guy	majorie1333@hotmail.com
SUD-OUEST	Éloïse Trudel	e.dellicollitrude@hotmail.com

JUGES-RESSOURCES GAM - CIRCUIT RÉGIONAL

CENTRE	Kader Mecellem	ae_k_2000@yahoo.com
EST	Bruno Martin	brunomartin2@yahoo.com
OUEST	Simon Lafrenière	simon-lafreniere@bell.net

ANNEXE 2 - LISTE DES MEMBRES DES COMITÉS DES OFFICIELS

COMITÉ DES OFFICIELS DU SECTEUR FÉMININ 2010-2011⁵

POSITION	NOM	COURRIEL
Présidente	Caroline Bazinet	carobazinet@hotmail.com
Trésorière	Marilaine Côté	marilainecote@hotmail.com
Secrétaire	Hélène Beauchemin	n.vinet@sympatico.ca
Directrice	Josée Morin	allysurf@hotmail.com
Directrice	Natalie Turner	killercamel@hotmail.com
Directrice	Rachel Cavanagh	rcavanagh@hotmail.com

COMITÉ DES OFFICIELS DU SECTEUR MASCULIN

POSITION	NOM	COURRIEL
Président	Bruno Martin	brunomartin2@yahoo.com
Directeur	Kader Mecellem	aek_2000@yahoo.com

COMITÉ DES OFFICIELS DU SECTEUR SPORTS DE TRAMPOLINE

POSITION	NOM	COURRIEL
Présidente	Julie Desrosiers	djoudesro@hotmail.com
Directeur	Sébastien Despars	coord.assignations@hotmail.com
Directeur	Sylvain Leprohon	sylvainleprohon@hotmail.com

⁵ Les membres et positions du COF 2011-2012 seront annoncés après l'AGA du 16 septembre 2011